

Où est le
Centre de
Planification
et d'Éducation
familiale le
plus proche
de chez vous ?



Avignon

- EDeS Avignon ouest
111, av. Monclar
Tél. 04 90 13 80 20
- EDeS Avignon est/
centre ville
1c, route de Montfavet
Tél. 04 32 74 61 00
et 04 32 74 61 30
- Centre Hospitalier Henri
Duffaut
305, rue Raoul Follereau
Tél. 04 32 75 36 49
(répondeur)
- Planning Familial 84
2, place Alexandre Farnes
Tél. 04 90 87 43 69

Apt

- EDeS d'Apt
Av. Philippe de Girard
Tél. 04 90 74 76 00

Bollène

- EDeS de Bollène
177, Cours de la Résistance
Tél. 04 90 30 11 34

Carpentras

- Centre Hospitalier
Pôle Santé
24, Rond Point de l'Amitié
Tél. 04 32 85 88 26

Cavaillon

- Centre Hospitalier
Intercommunal de
Cavaillon/Lauris
119, av. Georges Clémenceau
Tél. 04 90 78 85 68

Orange

- Centre Hospitalier
Louis Giorgi
Avenue de Lavoisier
Tél. 04 90 11 21 53

Pertuis

- EDeS de Pertuis
16 rue des Sauvans
Tél. 04 90 09 27 10

Sorgues

- Centre Hospitalier
58, rue de Croze
Tél. 04 90 09 42 42

Sorgues

- EDeS de Sorgues
349, av. de Cessac
Tél. 04 90 39 58 44

Vaison la Romaine

- EDeS de Vaison-la-Romaine
Rue Laënnec
Tél. 04 90 36 53 50

Valréas

- EDeS de Valréas
Allée de Verdun
Tél. 04 90 35 34 00



Les Centres
de Planification
et d'Éducation Familiale



Conseil départemental de Vaucluse - Direction de la communication - Photos : Adobestock - Septembre 2019



Conseil départemental de Vaucluse
Pôle Solidarités
Direction Enfance Famille
Service départemental PMI-Santé
CS 60517 - 6 Bd Limbert - 84908 Avignon cedex 9
Tél. 04 90 16 19 53

www.vaucluse.fr @departementvaucluse

www.vaucluse.fr

@departementvaucluse





Qu'est-ce qu'un Centre de Planification et d'Éducation Familiale ?

C'est un lieu ouvert à toutes et à tous.
On peut y venir seul ou en couple.
On peut s'y rendre pour parler, s'informer, rencontrer des professionnels, avec lesquels on pourra aborder :

- Les relations amoureuses, le premier rapport sexuel, la sexualité en général,
- Le respect de l'autre ou la violence faite à l'autre,
- Les relations familiales,
- Le désir ou le non désir d'enfant, la planification des grossesses, la contraception, l'arrêt d'une grossesse, l'interruption volontaire de grossesse,
- La prévention, le dépistage, le traitement des infections sexuellement transmissibles.

Des réponses individualisées pourront vous être apportées.

L'anonymat est garanti pour les personnes mineures qui le demandent.
La gratuité des consultations et des entretiens, ainsi que la confidentialité sont observées pour tous.

Un Centre de Planification et d'Éducation Familiale est un organisme public sanitaire relevant du Conseil départemental soit directement dans un centre de PMI, soit délégué et financé par le Département à des hôpitaux ou une association (le Mouvement Français pour le Planning Familial).

Article R 2311-7, R2311-9, R2311-11, L2311-5 du Code de la Santé Publique.

S'informer, parler avec un professionnel,
poser les questions qui vous préoccupent

Qui peut-on rencontrer ?

Médecin qualifié en gynécologie, conseiller conjugal, psychologue.

Qu'est-ce qui vous est proposé ?

Des consultations médicales :

- Des informations sur toutes les méthodes contraceptives existantes vous seront données et la plus adaptée à votre situation et à votre choix pourra vous être prescrite.
- Délivrance de la contraception d'urgence.
- Diagnostic d'une grossesse.
- La prévention, le dépistage et la prescription d'un traitement des infections sexuellement transmissibles.
- Entretien avant une interruption volontaire de grossesse et orientation.
- Les frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus peuvent également être effectués.

La contraception est délivrée gratuitement aux mineurs.

Les examens liés à la prescription, le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles sont également gratuits pour les mineurs.

Des entretiens avec le ou la conseillère conjugale sur :

- La relation amoureuse, les relations intrafamiliales, la sexualité, le respect de l'autre, la violence faite à l'autre,
- La maîtrise de la fécondité, les méthodes contraceptives,
- Avant ou après une interruption volontaire de grossesse.